

ANNEXE I

Le contexte économique et financier des orientations budgétaires pour l'exercice 2018

Le contexte économique

Au niveau mondial

Au niveau mondial, le F.M.I (Fonds Monétaire International) a, dans ses dernières prévisions de Janvier 2018, estimé que le produit intérieur brut planétaire devrait augmenter significativement en 2018, avec une hausse de +3.9%.

La croissance s'est accélérée dans plusieurs pays, notamment dans l'Union Européenne, les Etats-Unis et en Asie, confortant les prévisions du F.M.I.

Ces perspectives favorables restent cependant fragiles, du fait de la forte dépendance aux marchés financiers, comme le prouve le décrochage connu par les bourses mondiales le 6 Février dernier ;

Aux risques financiers se superposent des risques géopolitiques.

FMI – Prévisions de croissance 2017-2018 (en %) :

	2017	2018
Zone Euro	2,4	2,2
Pays avancés	2,3	2,3
Pays émergents et en développement	4,7	4,9
Monde	3,7	3,9

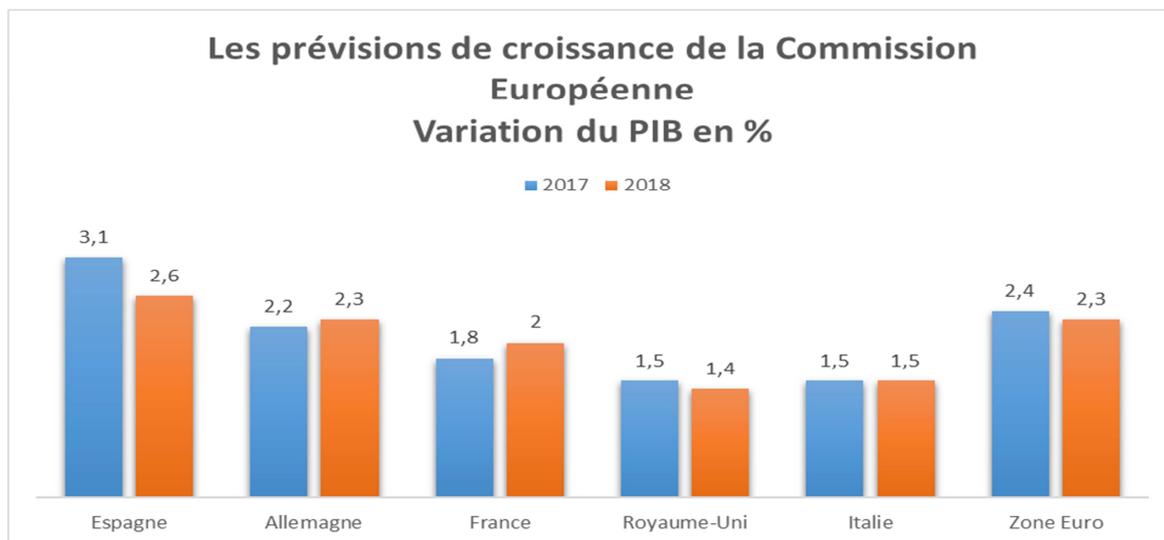
Au niveau européen : une croissance de retour dans la majorité des pays

La zone euro a affiché une activité vigoureuse dès le 1er semestre 2017 et enregistre sur l'année une croissance de 2,5 % correspondant à son plus haut niveau depuis dix ans.

Au 4e trimestre 2017, selon Eurostat la France enregistre une hausse de son PIB de 0,6 % par rapport au trimestre précédent et de 2,4 % par rapport au 4e trimestre 2016. Dans le même temps, l'Allemagne, première économie de la zone euro, affiche une croissance de 0,6 % sur le trimestre mais de 2,9 % en variation annuelle. En Italie, l'activité décélère légèrement en fin d'année avec une progression du PIB de 0,3 % contre +0,4 % au trimestre précédent. En glissement annuel, l'Italie enregistre une croissance de 1,6 % au 4e trimestre 2017. Enfin, l'Espagne a gardé une cadence soutenue tout au long de l'année malgré un léger ralentissement en fin d'année. Au final, au 4e trimestre 2017, le pays enregistre une augmentation annuelle de son PIB de 3,1 %.

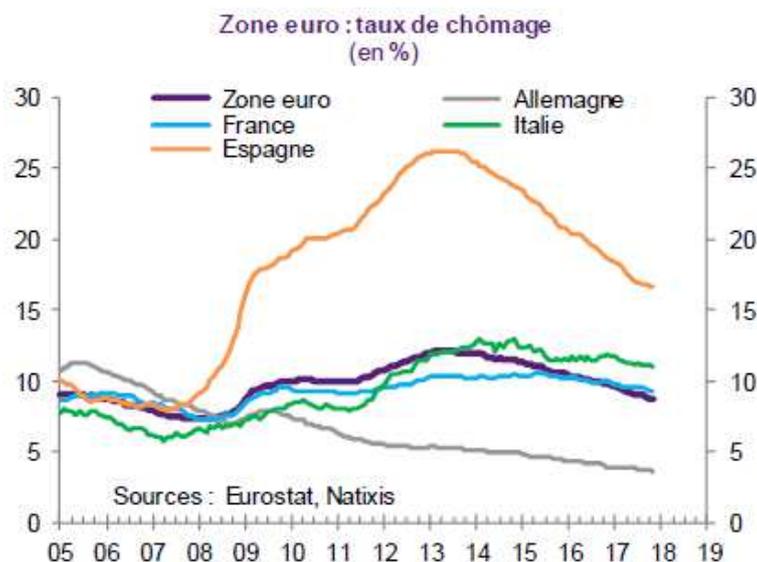
Cette amélioration est liée plus particulièrement aux secteurs de l'industrie et de la construction.

L'apparition de tensions sur l'offre ne semble pas altérer le moral des entrepreneurs. Ce qui devrait avoir pour effet de maintenir un niveau d'investissement en équipements vigoureux au cours des premiers mois de l'année 2018.



(Sources : Insee ; FMI ; Eurostat)

Les 19 pays de la zone euro profitent d'une amélioration conjoncturelle de l'économie, mais la Commission demande toujours plus de réformes structurelles aux pays fortement touchés par la crise de 2008, dont la France, dans un but de stimuler l'investissement productif, et de réduction du chômage.



Le « Brexit », la crise Catalane, les crises internes à des pays d'Europe centrale comme la Pologne et la Hongrie restent cependant des problèmes non négligeables pour l'Union Européenne, car cela pourrait déboucher sur des problèmes bien plus importants dans l'avenir, et ainsi impacter l'économie future de la région.

De plus, les mesures prises par les Etats-Unis, sur le changement climatique notamment, pourront également impacter les économies européennes. Cependant, la Chine se positionne comme le futur leader de la lutte contre les émissions de CO₂, et des entreprises européennes pourraient bénéficier de ce nouveau paradigme.

Face au risque persistant de déflation en Europe, la Banque Centrale Européenne a mené depuis quelques années une série de mesures permettant le rachat massif de titres (programme d'assouplissement quantitatif), et donc une stagnation des taux d'intérêts, favorable à la croissance.

L'Union Européenne ne connaît pour le moment qu'une faible inflation portée par l'augmentation du prix du baril de pétrole.

Cette petite reprise européenne pourrait faire apparaître une légère augmentation des taux d'intérêts et de l'inflation, et ainsi impacter le pouvoir d'achat des ménages européens.

Source : Commission Européenne « prévisions économiques Hiver 2018 »

Au niveau national

Au 4^e trimestre 2017, l'activité est restée soutenue en France. Le produit intérieur brut (PIB) national a progressé de 0,6 % par rapport au trimestre précédent (après +0,5 % au 3^e trim.2017).

Dans le même temps, la demande intérieure hors stocks contribue à la croissance du PIB pour +0,5 point (contribution de +0,6 point au 3^e trim.2017) portée par les entreprises dont les investissements progressent vivement (+1,5 % sur le trimestre).

Depuis le début de l'année 2017, l'investissement des entreprises s'est accéléré vivement et ne devrait pas faiblir au cours des premiers mois de l'année 2018 avec la mise en place de mesures telles que la hausse du taux du CICE de 6 % à 7 %.

Parallèlement, la consommation et les investissements des ménages progressent toujours mais se tassent (respectivement +0,3 % après +0,6 % au trimestre précédent et +0,7 % après +1 %). De fait, en moyenne, sur l'année, la consommation des ménages a fléchi (+1,3 % contre +2,1 % en 2016).

En moyenne, le PIB a augmenté de 1,9 % en 2017 selon l'Insee. Toutefois, les premières tendances de 2018 (janvier) laissent apparaître un fléchissement du climat des affaires même si celui-ci demeure très favorable.

Les importations ont maintenu leur rythme par rapport à 2016 (+4,3 % après +4,2 %) tandis que les exportations se sont accélérées (+3,5 % après +1,9 % en 2016). Ainsi, les échanges commerciaux ont moins pesé moins sur la croissance du PIB en 2017 qu'en 2016 (-0,3 pt après -0,8 pt).

L'emploi salarié privé a augmenté au 4^e trimestre 2017 au même rythme qu'au trimestre précédent (+0,3 %) : +53 300 créations nettes après +49 600 au 3^e trimestre.

Sur l'ensemble de l'année, au total, 253 500 emplois ont été créés soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2016. Un ralentissement a été observé sur la deuxième partie de l'année résultant de l'arrêt de la prime à l'embauche pour les PME et de la diminution du nombre de bénéficiaires de contrats aidés parmi les non-salariés.

Le taux de chômage diminue de 1,1 point au 4^e trimestre accusant la baisse la plus marquée depuis début 2008. Il est de 8,9 % de la population active en France et atteint son niveau le plus bas depuis 2009.

La hausse attendue des prix à la consommation essentiellement due à la remontée du prix du pétrole devrait avoir un impact sur le pouvoir d'achat des ménages dont la progression a déjà ralenti. Ce pouvoir d'achat devrait continuer de pâtir au cours des premiers mois de l'année 2018 de l'inflation et de la mise en place de mesures fiscales qui risque de faire perdurer le fléchissement de la consommation des ménages. (Source : Insee)

Bien que la France ait ramené son déficit public à un niveau inférieur à 3 % de son PIB en 2017,

(seuil au-delà duquel un pays de l'Union européenne est sous le coup d'une procédure pour déficit excessif, la France était encore le dernier pays avec l'Espagne à en faire l'objet l'année

dernière), le poids des dépenses publiques reste très important (environ 56,4% du P.I.B), et le niveau de la dette publique est bien au-delà des 60% autorisés par l'Union Européenne.

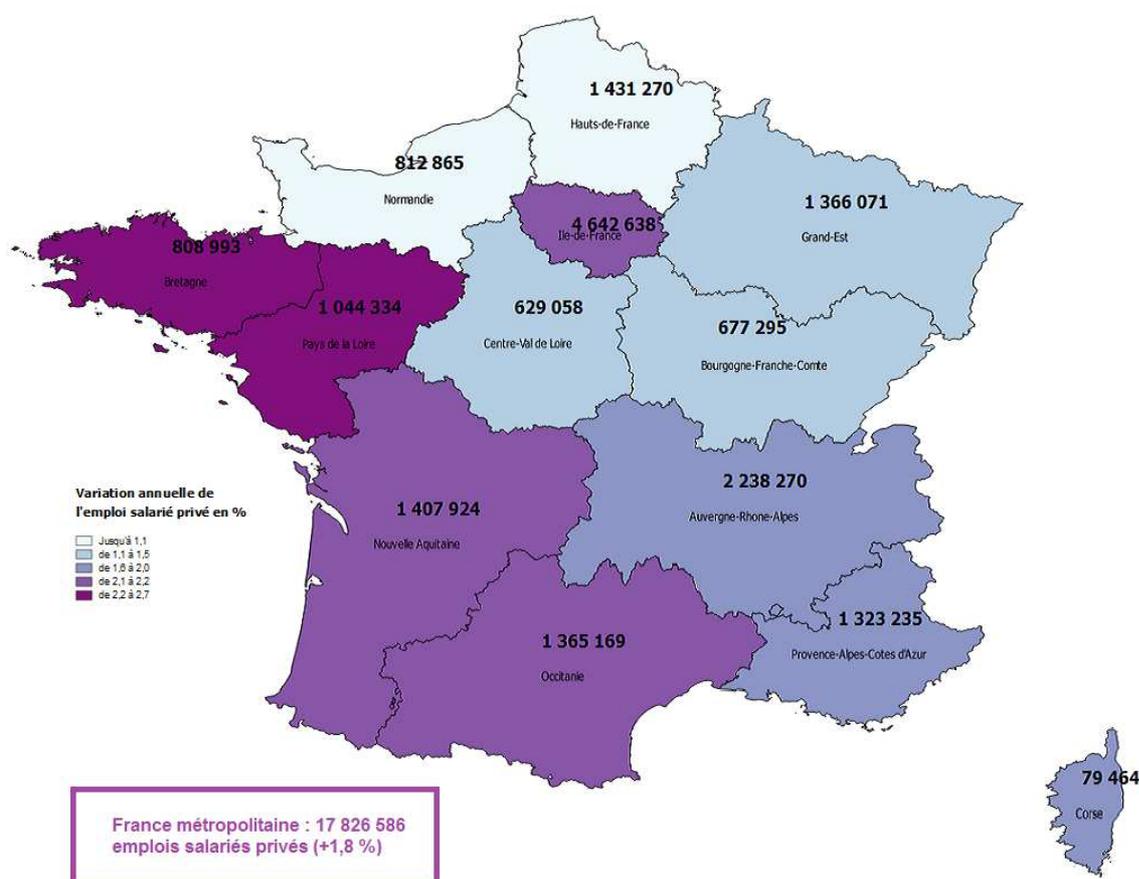
L'exécutif nouvellement élu a prévu la baisse des dépenses publiques et une limitation de l'endettement public dans les cinq ans du quinquennat. Ces mesures vont lourdement impacter et contraindre les budgets des exécutifs locaux.

Au niveau local

Un marché du travail difficile : la demande d'emploi reste toujours très élevée malgré la hausse de l'emploi salarié privé

À la fin du 3^e trimestre 2017¹, la Corse comptabilise 79 464 emplois salariés dans le secteur privé. Sur un an, cet effectif progresse de 2 % suivant une tendance légèrement plus soutenue qu'au niveau national (+1,8 %).

Effectifs salariés privés au 30/09/2017 par région en France métropolitaine (données CVS) et évolution



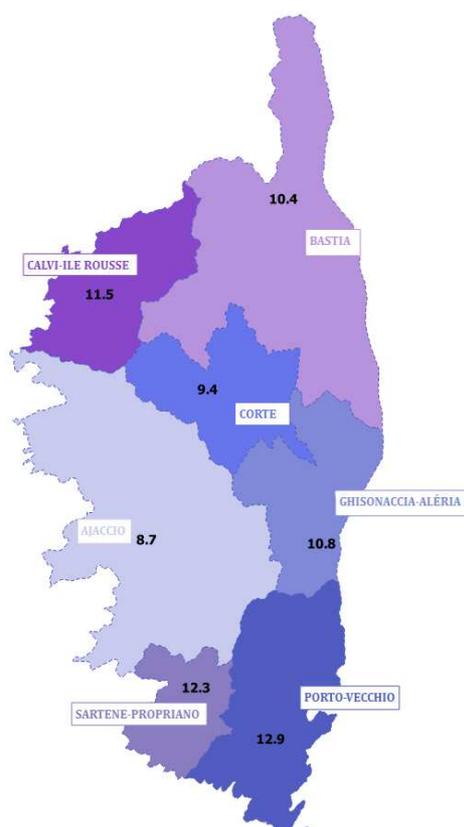
Source : ACOSS – URSSAF – Traitement CorsiStat

¹ Les données pour le 4^e trimestre ne sont pas disponibles en date de rédaction.

Elle est portée par les secteurs de l'hôtellerie, café, restauration (HCR) et du commerce (respectivement +5,7 % et +3,4 % sur un an) qui représentent 36 % de l'emploi salarié privé insulaire. Parmi les grands secteurs, seule, l'industrie voit son effectif diminuer (-0,4 % sur un an).

En revanche, en variation trimestrielle, l'ensemble des secteurs marchands accusent un repli de leurs effectifs, le 2e trimestre 2017 ayant été particulièrement propice à l'embauche. Cette baisse est plus marquée dans l'HCR, secteur plus particulièrement soumis aux effets de saisonnalité. Dans le même temps, la tendance nationale reste positive mais se tasse (+0,3 % / 2e trim.2017).

Taux de chômage localisé par zone d'emploi au 3^e trim. 2017



Source : Insee – Traitement CorsiStat

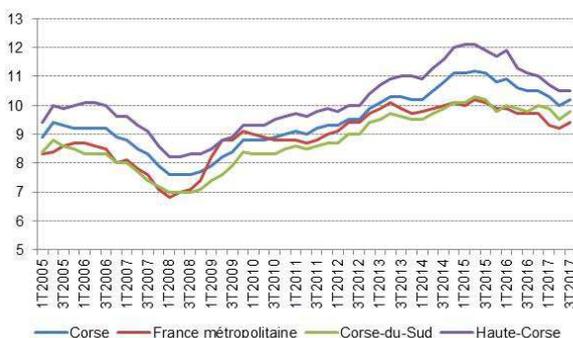
Un taux de chômage toujours élevé

Au 3e trimestre 2017, 10,2 % de la population active est au chômage en Corse contre 9,4 % au niveau métropolitain. Si ce taux est inférieur à celui enregistré un an auparavant (-0,3 point), il figure parmi les quatre plus élevés des régions de France métropolitaine.

Au sein du territoire, des disparités sont observées. Le découpage par zones d'emploi met en évidence des micro-régions plus exposées. Il s'agit de l'extrême-sud (ZE de Porto-Vecchio et Sartène-Propriano) où les taux de chômage sont supérieurs à 12 % (respectivement 12,9 % et 12,3 % au 3e trim. 2017). D'autres, au contraire sont moins concernées. C'est le cas de la région ajaccienne au sein de laquelle une part de 8,7 % de la population active est enregistrée parmi les chômeurs, sachant qu'en termes d'actifs, ce territoire couvre près d'un tiers de la population active insulaire.

Aussi, à l'échelle des anciens départements, la Haute-Corse présente un taux de chômage plus élevé (10,5 % contre 9,8 % pour la Corse-du-Sud). Il est stable par rapport au trimestre précédent et diminue toutefois de 0,6 point sur un an.

Évolution du taux de chômage (données CVS)



Construction de logements neufs en 2017 : baisse de l'activité significative mais rebond des permis

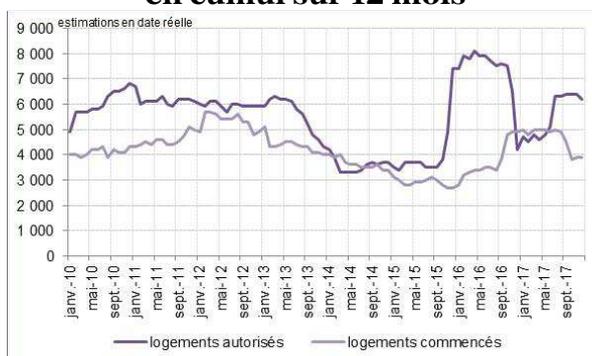
Au mois de décembre 2017, en cumul sur 12 mois, 3 900 logements ont été mis en chantier dont près de la moitié (49 %) de logements individuels, soit une contraction de 20,4 % par rapport à l'année 2016. Les appartements légèrement plus nombreux voient leur niveau diminuer de 39,4 % sur cette période.

L'activité de construction dans l'immobilier neuf se tasse après une période très favorable (février 2016 à septembre 2017), conséquence directe de l'effet de base lié à l'apport importante d'autorisations de construire de logements collectifs dans la région ajaccienne à la fin de l'année 2015 et de la fin de leur mise en chantier.

Cette correction impacte à la baisse le cumul sur un an de logements mis en chantier en Corse-du-Sud tandis qu'il progresse dans le second département (-41,7 % contre +38,5 % pour la Haute-Corse au mois de décembre 2017) mettant en avant le fait que les constructions découlant des autorisations de construire délivrées fin 2015 sont désormais absorbées et que l'activité affiche un retour à la « normale ».

Parallèlement, le nombre de logements autorisés progresse de manière significative sur un an (+47,6 %). Les deux départements affichent le même comportement contrairement aux mois précédents. En termes de permis de construire délivrés, la Corse-du-Sud affiche en effet une croissance de 56,5 % tandis qu'une hausse de 35 % est observée pour la Haute-Corse. Les permis sont de bons indicateurs des perspectives à court terme. Aussi, permettent-ils d'envisager un nouveau redressement dans les mois à venir.

Évolution de la construction neuve de logements en cumul sur 12 mois



Source : SOeS, estimation en décembre 2017 – Traitement CorsiStat

Les permis accordés en 2017 concernent près de 60 % des logements collectifs qui relèvent essentiellement de l'activité de promotion immobilière.

Une dynamique entrepreneuriale manifeste

En 2017, 3 982 entreprises ont été créées en Corse dans le secteur marchand non agricole, soit 220 de plus qu'en 2016. Cette progression de 5,8 % supérieure à celle enregistrée en 2016 (+4,4 %) atteste d'une dynamique entrepreneuriale manifeste pour la deuxième année consécutive suivant la tendance nationale dont la croissance reste cependant plus marquée (+7,2 % / 2016).

Cette hausse des créations est portée plus particulièrement par les immatriculations de nouvelles sociétés et entreprises individuelles sous le statut « classique » qui enregistrent à elles seules une progression de 7,6 % sur un an.

Pour autant, le statut de microentreprise affiche aussi une évolution positive contrairement à l'année précédente (+2,7 % contre -4,9 % en 2016).

Au niveau sectoriel, près de la moitié des créations (47 %) concerne les services (hors CTHR2) sachant que 47 % des établissements recensés en Corse au 31 décembre 2015 (Source : Insee, Clap) relèvent de cette activité.

Pour autant, en termes d'évolution, ce secteur affiche une stabilité du niveau des créations (+0,1 % contre +15,4 % en 2016) tandis que le secteur de l'industrie affiche une progression marquée du nombre d'immatriculations de nouvelles entités (+23 % contre -14,1 % e, 2016) suivie de la construction (+10,7 %) et du commerce, transport, hébergement et restauration (+9,5 %).

Secteur d'activité	Nombre de création en 2017	Evolution 2017/2016 (%)
Industrie	262	+23,0
Construction	753	+10,7
Commerce, Transport, Hébergement et restauration	1 090	+9,5
Services	1 877	+0,1
Ensemble	3 982	+5,8

Source : Insee, REE Sirène – Traitement CorsiStat

Parallèlement, le nombre de défaillances d'entreprise fléchit.

En 2017, 416 entreprises ont fait l'objet d'une ouverture de procédure de redressement judiciaire soit 7,6 % de moins qu'en 2016 suivant la tendance nationale (-6 %).

En termes de ratio, pour une entreprise en difficulté, plus de 10 entreprises voient le jour. Cette diminution est imputable à la contraction du nombre de structure en situation de défaillance dans le secteur de la construction (-36,5 %).

Transport de passagers : Hausse de la fréquentation des ports et aéroports insulaires en 2017

En 2017, les ports et aéroports de l'île ont accueilli 8,1 millions de personnes (hors croisiéristes) au départ et à l'arrivée, ce qui correspond en moyenne à 4,1 millions d'aller-retour.

Ce nombre enregistre ainsi une hausse de 5,7 % par rapport à l'année précédente, soit 439 849 passagers entrants et sortants supplémentaires.

Le trafic aérien occupe une part de marché de 49 % du total des passagers (entrées sorties) et affiche une hausse marquée de 9,7 % sur un an contre une progression de 2,1 % pour le transport maritime.

La période allant de mai à septembre couvre 72 % du trafic annuel, avec pour 2017, 5,9 millions de passagers à l'arrivée et au départ de la Corse, soit 5 % de plus qu'au cours de la saison estivale 2016.

² Commerce, Transport, Hébergement et restauration

L'avant saison est particulièrement dynamique avec une progression sur un an, marquée par une hausse des trafics aériens et maritimes de 21 % au mois d'avril 2017.

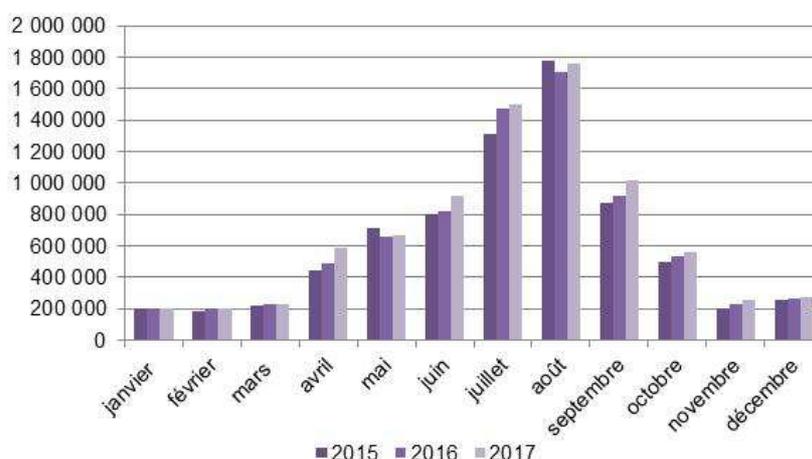
Ce mois d'avril signe un démarrage plus précoce de la saison estivale 2017 facilité par un calendrier favorable – les vacances de Pâques des trois zones scolaires se situant à cette période.

Le début de la saison (mai-juin) poursuit cette tendance. Ainsi, les ports et aéroports ont accueillis à l'entrée et à la sortie 7 % de passagers supplémentaires par rapport à l'année précédente.

La hausse perdure tout au long de la saison même si la croissance affichée en plein cœur de l'été (juillet-août) est moins significative (+2 %).

Enfin, le mois de septembre qui marque la fin de la saison 2017 gagne de l'ampleur (+11 %) porté plus particulièrement par le trafic aérien.

Trafic passagers (entrées sorties) dans les ports et aéroports de Corse :



Source : ORTC – Traitement CorsiStat

Tourisme : Une saison 2017 dynamique pour les structures d'hébergement touristique

Sur l'ensemble de l'année 2017, les établissements hôteliers comptabilisent 3,3 millions de nuitées (+4 % sur un an) dont trois quarts de nuitées sont attribuées à une clientèle française.

La saison 2017 (avril - septembre) est marquée par une hausse de la fréquentation des campings comme des hôtels avec une avant-saison et une fin de saison particulièrement dynamique en corrélation avec la hausse de passagers constatée dans les ports et aéroports de Corse.

Boosté par la clientèle française, le nombre de nuitées passées dans les hôtels insulaires s'établit à 2,8 millions (87 % de la fréquentation annuelle) en augmentation de 4 % par rapport à la saison 2016.

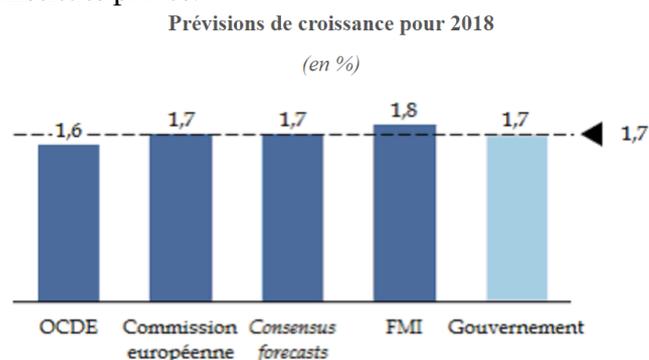
Les campings comptabilisent quant 'à eux 4,3 millions de nuitées soit 3,6 % de plus qu'à la même période l'année précédente. Cette progression est portée à la fois par la clientèle française et la clientèle étrangère notamment suisse et allemande.

ANNEXE II

Les principales mesures de la loi de finances pour 2018

1) Les perspectives macro-économiques qui ont servi de base à la LFI 2018

La loi de finances pour 2018 est construite sur une hypothèse de croissance maintenue à 1,7 %, niveau 2017. L'hypothèse retenue se situe ainsi à un niveau intermédiaire entre la prévision de l'OCDE (1,6 %) et celle du FMI (1,7 %), en ligne avec la Commission européenne et le consensus des instituts privés.



Source: commission des finances du Sénat (d'après les documents budgétaires, les prévisions du printemps 2017 de la Commission européenne, le scénario central de la mission menée par le FMI au titre de l'article IV dont les conclusions ont été publiées en septembre 2017 et le rapport « Études économique de l'OCDE : France 2017 » de l'OCDE paru en septembre 2017)

La croissance française resterait inférieure à celle de la zone euro laquelle demeurerait relativement forte (+2,1 % en 2018) mais l'écart se réduirait. La prévision actualisée du déficit public pour 2017 est de 2,9 % du PIB. Une nouvelle réduction du déficit de 0,3 point de PIB est prévu pour 2018. Celui-ci sera ainsi ramené à 2,6% du PIB.

Après une année 2017 marquée par une croissance à 2%, l'Insee confirme, dans sa note de conjoncture du 20 mars, la bonne tenue de la reprise économique. L'institut table sur une croissance de 1,6 % pour le premier semestre 2018.

A travers son projet de loi de finances, le gouvernement ambitionne de retrouver des marges de manœuvre, de faire diminuer la dette publique sur la période 2018-2022 et d'inscrire son action dans une trajectoire de croissance retrouvée.

La contribution de l'Etat aux collectivités s'élève à 104,8 milliards d'euros en 2018. Elle s'articule autour de trois blocs : les concours de l'Etat, les autres apports hors fiscalité et la fiscalité transférée.

2) Les principales mesures de la loi de finances 2018 :

La substitution d'une fraction de TVA à la dotation globale de fonctionnement (régions de droit commun), à la dotation générale de décentralisation (collectivité de Corse)

Lors de la discussion du PLF 2017, les régions avaient obtenu l'attribution, à compter de 2018, d'une fraction de TVA, destinée à se substituer à la DGF et au fonds exceptionnels pour les dépenses économiques des régions, fonds créée en 2017.

La loi de finances a confirmé cette attribution en remplacement de la seule DGF. Cette revendication a fortement été soutenue par des élus de la Corse.

Concernant la Collectivité de Corse, la quote-part de TVA rétrocédée est calculée sur la Dotation Générale de Décentralisation, minorée de la Dotation de Continuité Territoriale. La non minoration, qui aurait permis de rendre dynamique la dotation de continuité territoriale constituait l'une des revendications portées par les présidents et les députés insulaires de la majorité territoriale lors des négociations préalables à l'adoption du PLF 2018.

Les prélèvements sur recettes de l'Etat en faveur des collectivités

La loi de finances 2018, à l'inverse de celle de 2017, pose le principe de stabilité des dotations en compensant toute évolution par des « variables d'ajustement » baissières au sein de l'ancienne enveloppe normée.

En 2017, ces variables avaient joué entre blocs de collectivités. Pour mémoire, la Collectivité Territoriale de Corse s'est vue amputer de montants importants sur la DCR.P (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et sur la DTCE (Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonérations de fiscalité directe locale), lui faisant perdre environ 40% de ses recettes prévues.

Pour 2018, le législateur a mis en place une nouveauté qui est l'étanchéité entre les trois blocs, ce qui veut dire que chaque bloc de collectivités paiera les augmentations de dotations sur ses variables d'ajustement.

Les prélèvements sur recettes sont la part la plus importante des concours de l'Etat aux collectivités, cette part équivaut à 84% des recettes.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Ce fonds assure aux collectivités, avec un décalage pouvant aller jusqu'à deux ans, la compensation au taux forfaitaire de 16,404% du montants des investissements TTC de la TVA dont elles s'acquittent pour des dépenses d'investissement éligibles. Pour les régions et départements, le remboursement se fait en N+1. Pour les collectivités insulaires, le taux de TVA sur les travaux étant de 10%, ce fonds permet un dédommagement de la TVA payée de 180%, alors que les collectivités continentales bénéficient « seulement » d'un dédommagement de 98,4%.

La loi de finances 2018 prévoit une automatisation de la gestion du fonds, car il mobiliserait environ 3000 équivalent temps-plein dans les collectivités, et 150 côté Etat. Le législateur a voulu rationaliser tout cela, en effectuant, dès 2019, un versement automatique au vu des mandats enregistrés dans HELIOS. Des choix seront à faire pour l'Etat, soit rendre éligibles tous les comptes d'investissement, mais en baissant le taux pour ne pas augmenter le coût financier pour lui, ou bien exclure des comptes à coût global constant pour lui.

Les transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage

Péréquation verticale :

Depuis deux exercices, cette péréquation a connu des hausses importantes (+317 M€ en 2016&2017) qui devaient restreindre l'impact des baisses de la DGF au titre de la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics. La DGF ne baissant plus cette année, la loi de finances pour 2018 revient à un rythme plus modéré pour les modalités de péréquation verticale. La hausse dédiée pour 2018 est de +210 M€, qui impacte les communes et EPCI principalement. Les départements connaissent une petite hausse également avec +10M€, mais cela reste à la marge.

Péréquation horizontale :

- **Fonds de péréquation de la CVAE**

Le fonds de péréquation de la CVAE, institué en 2012 évolue dans cette loi de finances. En 2017, la loi de finances initiale avait modifié la part de CVAE qui revenait aux départements pour la donner aux régions afin de les aider dans les transferts de compétences de la loi NOTRe.

La loi de finances 2018 met en œuvre ces adaptations techniques pour ce fonds de péréquation pour les départements : le montant de la contribution fondée sur le stock (dont la CVAE/hbts est supérieurs à 90% de la CVAE/hbts de l'ensemble des départements) est ramené de 60 à 30 millions d'euros ; et le montant basé sur le flux (les départements dont la CVAE a progressé entre deux années) est relevé de 1% à 2% de la CVAE perçue en N-1. Les départements contributeurs sont ceux dont la CVAE N-1 est plus de trois fois supérieure à la moyenne nationale (le prélèvement est 4% du montant de la CVAE N-1).

Pour les régions, ce fonds de péréquation fonctionne ainsi : le prélèvement se fera sur les régions présentant une différence entre les ressources (CVAE, IFR, DCRTP) N-1 et les ressources 2011 multipliées par le taux de croissance de l'ensemble des régions. La contribution correspond au montant de cet écart.

La fiscalité transférée au titre des transferts de compétences

La mesure phare du programme présidentiel d'Emmanuel Macron, et de fait, de cette loi de finances pour 2018, le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables assujettis à cette taxe.

La mesure devrait même être généralisée en 2020, avec la disparition complète de la taxe d'habitation.

Les communes ne sont pas du tout satisfaites de la situation et demandent une refonte totale de la fiscalité locale.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

- **Modification du taux de calcul effectif :**

La loi de finances procède à une modification de calcul de taux effectif de la CVAE, en effet, il était prévu que le taux appliqué aux entreprises soit progressif en fonction du chiffre d'affaires, et pour éviter les optimisations de la part des grandes entreprises, le chiffre d'affaire pris en compte devait être celui du groupe pour les sociétés fiscalement intégrées à l'impôt sur les sociétés.

Le conseil constitutionnel, dans une décision de Mai 2017, indique qu'il ne peut y avoir de différences de traitements entre les groupes de sociétés fiscalement intégrés ou non. La loi de finances consolide les chiffres d'affaires pour l'ensemble des groupes de sociétés, sans distinction.

- **Aménagement de la répartition entre les collectivités :**

C'est l'abrogation de l'article 51 de la loi de finances rectificative pour 2016 relative à la répartition de la CVAE des entreprises membres d'un groupe. Cette mesure faisait perdre beaucoup d'argent à une région comme l'Ile-De-France, qui possède peu d'industries, alors que des territoires comme la Haute-Savoie récupérait 6M€ en plus.

Après un lobbying intense des collectivités franciliennes notamment, le législateur a supprimé cette mesure dans la loi de finance 2018. Il est à noter que si la mesure avait été confirmée, la Collectivité de Corse aurait perdu 800.000 € environ.

Mesures fiscales diverses

- **Extension de l'IFER télécoms à la fibre optique :**

Les IFER ont été créées en 2010 suite à la réforme de la taxe professionnelle. Chaque collectivité qui percevait la taxe professionnelle a perçu de l'IFER par la suite. Cette imposition regroupe neuf composantes, parmi lesquelles une IFER télécom qui revient aux régions. La loi de finances étend désormais cette IFER aux technologies de fibre optique et du câble, soit un élargissement de l'assiette de l'impôt.

Cette nouvelle taxation n'est pas une bonne nouvelle pour la Collectivité de Corse, qui s'apprête à lancer un réseau d'initiative public pour fibrer le territoire insulaire. L'opérateur qui sera choisi pour la future DSP va sûrement reporter les coûts de cette imposition sur la Collectivité. A l'heure où le Gouvernement veut promouvoir la fibre optique et le haut-débit, cette nouvelle imposition pose question.

ANNEXE III

Structuration de la dette de la Collectivité de Corse à l'issue de la fusion

La dette consolidée des trois collectivités locales fusionnée s'élevait à 809 216 348,39 € au 1er janvier 2018 date de naissance de la Collectivité de Corse.

Elle est composée de 57 emprunts et 1 contrat revolving réparti auprès de 10 établissements prêteurs. Elle comporte également un produit de couverture (SWAP).

Eléments de synthèse	Au 31/01/2018	Au 31/12/2017
Dette globale :	803 433 871.98 €	809 216 348.39 €
Taux moyen hors swap :	* 3.40 %	* 3.39 %
Taux moyen avec swap :	* 3.51 %	* 3.50 %
Durée résiduelle moyenne ⁽¹⁾ :	23.02 ans	16.56 ans
Durée de vie moyenne ⁽²⁾ :	12.57 ans	12.62 ans

⁽¹⁾ : La durée résiduelle est la durée restant à courir sur l'emprunt, exprimée en année.

⁽²⁾ : La durée de vie est la période qui sépare l'émission de l'emprunt de son remboursement.

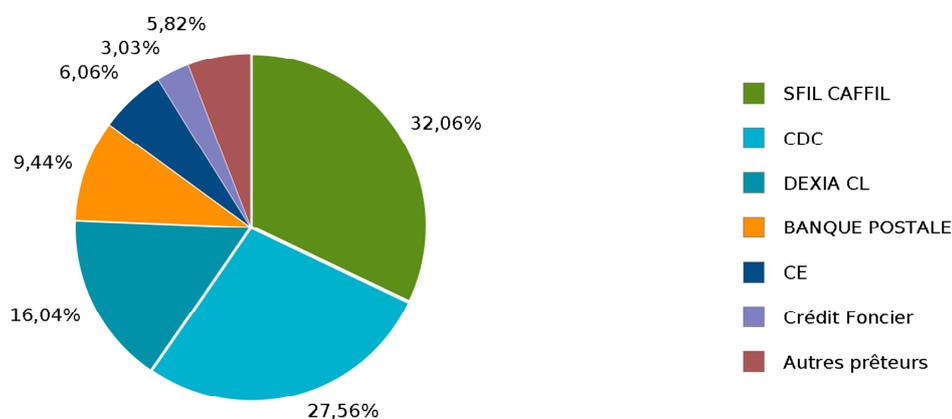
1. Echéances estimées :

	Amortissement	Intérêts	Total
Janvier	5 782 476.41 €	2 994 574.68 €	8 777 051.09 €
Février	837 425.84 €	416 445.17 €	1 253 871.01 €
Mars	784 505.31 €	509 362.39 €	1 293 867.70 €
Avril	309 795.97 €	69 023.33 €	378 819.30 €
Mai	1 095 002.13 €	533 278.70 €	1 628 280.83 €
Juin	4 291 474.21 €	2 794 860.70 €	7 086 334.91 €
Juillet	844 524.09 €	1 976 258.39 €	2 820 782.48 €
Août	653 744.89 €	156 505.64 €	810 250.53 €
Septembre	1 452 859.49 €	1 177 463.85 €	2 630 323.34 €
Octobre	12 556 519.12 €	15 285 253.85 €	27 841 772.97 €
Novembre	1 442 292.66 €	376 973.89 €	1 819 266.55 €
Décembre	3 873 057.72 €	1 939 520.52 €	5 812 578.24 €
Total	33 923 677.84 €	28 229 521.11 €	62 153 198.95 €

Concernant les intérêts, la répartition entre connus et estimés est la suivante

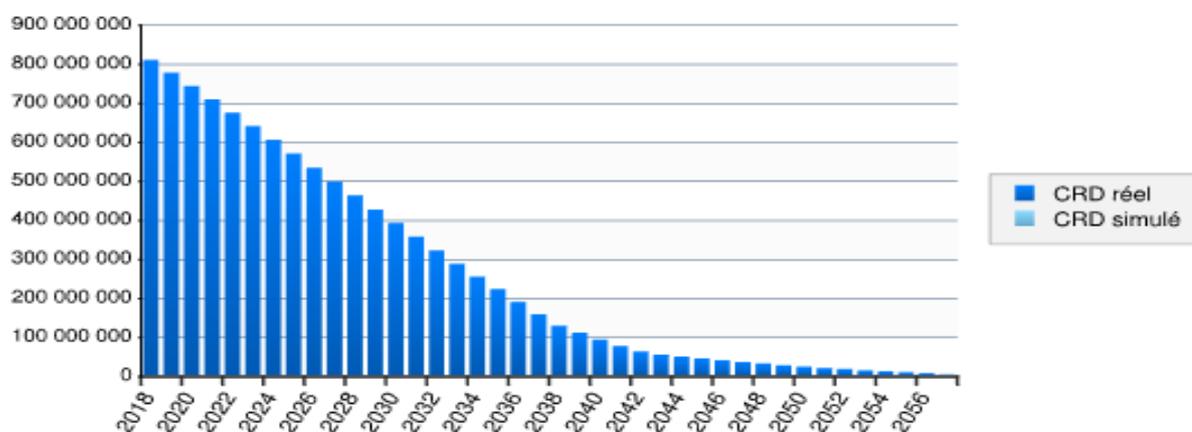
Type	Intérêts	Répartition
Total des intérêts	28 229 521.11 €	100,00%
Intérêts connus	21 715 082.62 €	76,92%
Intérêts estimés	6 514 438.49 €	23,08%

2. Dette par prêteur :



Prêteur	Capital restant dû
BANQUE POSTALE	75 833 333 €
CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	224 823 162 €
CAISSE D'EPARGNE	50 168 866 €
CREDIT AGRICOLE	19 546 977 €
CREDIT COOPERATIF	4 688 350 €
CREDIT FONCIER	24 320 540 €
CREDIT MUTUEL	200 000 €
SFIL - CAFFIL - DEXIA	386 485 120 €
SOCIETE GENERALE	23 150 000 €
Total général	809 216 348 €

Evolution du CRD



Flux de remboursement

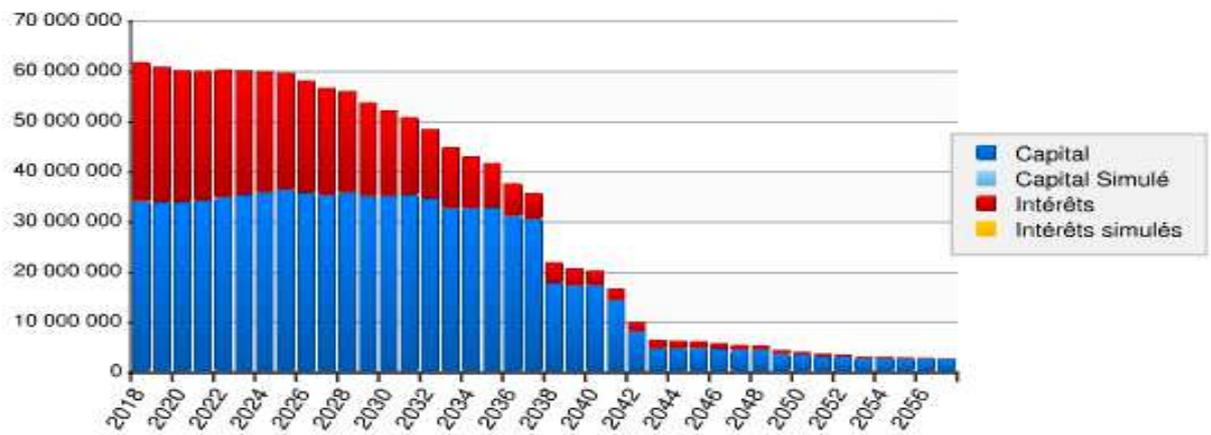


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N (en M€)

Exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	809,216	33,924	27,77	61,694	775,293
2019	775,293	33,795	26,982	60,776	741,498
2020	741,498	33,761	26,291	60,052	707,737
2021	707,737	34,126	25,845	59,971	673,611
2022	673,611	34,658	25,609	60,267	638,953
2023	638,953	35,209	24,809	60,018	603,744
2024	603,744	35,664	24,184	59,848	568,08
2025	568,08	36,283	23,343	59,626	531,797
2026	531,797	35,597	22,461	58,058	496,2
2027	496,2	35,176	21,377	56,553	461,024
2028	461,024	35,706	20,268	55,974	425,318
2029	425,318	34,944	18,661	53,606	390,374
2030	390,374	34,997	17,096	52,093	355,377
2031	355,377	35,23	15,486	50,716	320,148
2032	320,148	34,476	13,867	48,344	285,671
2033	285,671	32,618	12,158	44,776	253,053
2034	253,053	32,449	10,511	42,96	220,604
2035	220,604	32,694	8,822	41,516	187,91
2036	187,91	31,016	6,481	37,496	156,895
2037	156,895	30,359	5,275	35,633	126,536
2038	126,536	17,699	4,076	21,775	108,837
2039	108,837	17,062	3,491	20,554	91,775
2040	91,775	17,211	2,945	20,156	74,563
2041	74,563	14,155	2,389	16,544	60,408
2042	60,408	7,973	1,943	9,917	52,435
2043	52,435	4,563	1,709	6,272	47,872
2044	47,872	4,596	1,554	6,15	43,276
2045	43,276	4,63	1,397	6,027	38,646
2046	38,646	4,514	1,169	5,683	34,132
2047	34,132	4,267	1,005	5,272	29,865
2048	29,865	4,296	0,875	5,171	25,57
2049	25,57	3,555	0,744	4,298	22,015
2050	22,015	3,293	0,64	3,934	18,722
2051	18,722	2,993	0,547	3,54	15,728
2052	15,728	2,887	0,464	3,351	12,841
2053	12,841	2,568	0,385	2,953	10,273
2054	10,273	2,568	0,308	2,876	7,705
2055	7,705	2,568	0,231	2,799	5,137
2056	5,137	2,568	0,154	2,722	2,568
2057	2,568	2,568	0,077	2,645	0
total		809,216	403,403	1212,619	

3. Catégories d'emprunts :

Suite à l'apparition des emprunts toxiques dans les comptes des collectivités publiques, l'Etat a mis en place une charte de bonne conduite entre établissements bancaires et collectivités locale, aussi appelée Charte Gissler.

La Charte de bonne conduite établie propose de classer les emprunts en fonction d'une part, de l'indice servant au calcul de la formule (de 1 - risque faible, à 5 - risque élevé) et d'autre part, de la structure de la formule de calcul (de A - risque faible, à E - risque élevé).

Ainsi, les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1. Cette classification en A1 permet de ne pas rejeter hors de la charte les produits les plus simples et d'éviter ainsi toute confusion avec les produits interdits. Elle permet également d'informer les lecteurs des comptes du niveau de risque global pris par la collectivité sur la totalité de son encours.

La catégorie F6 ne fait pas partie de la Charte. Elle ne se décline pas : elle est une catégorie à part entière regroupant ceux que l'on appelle plus couramment « emprunts toxiques ». Les produits de change, les emprunts libellés en devises ainsi que les formules avec multiplicateur au-delà de 5 figurent en F6.

Enfin, le document recense l'emprunt après couverture, ce qui signifie que si la collectivité en contractant un emprunt à risque a, en parallèle, acquies un instrument de couverture, le contrat est à reclasser dans la classification après couverture du risque.

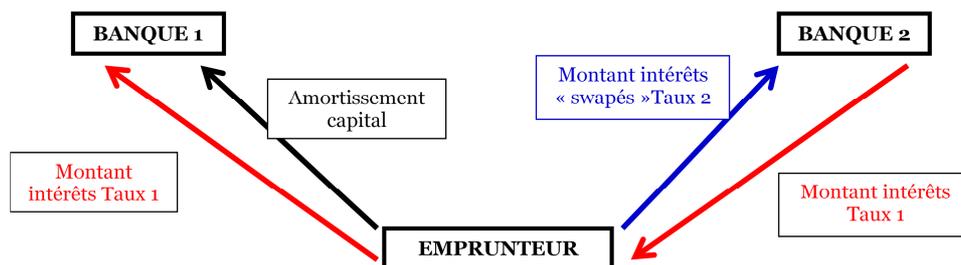
4. Les SWAP :

Un **swap de taux d'intérêt** (en anglais : *Interest Rate Swaps* ou *IRS*) est un produit dérivé financier, dont l'appellation officielle en français est « contrat d'échange de taux d'intérêt ».

Les SWAP sont réalisés en général pour couvrir une opération risquée.

Le principe est le suivant : un organisme contracte un emprunt auprès d'un établissement de crédit à un taux T1. L'organisme s'accorde avec un autre établissement de crédit sur un échange de taux T2.

La seconde banque paye à l'organisme emprunteur le montant des intérêts au taux 1, l'emprunteur lui paye le taux T2. Le dispositif suit le schéma suivant :

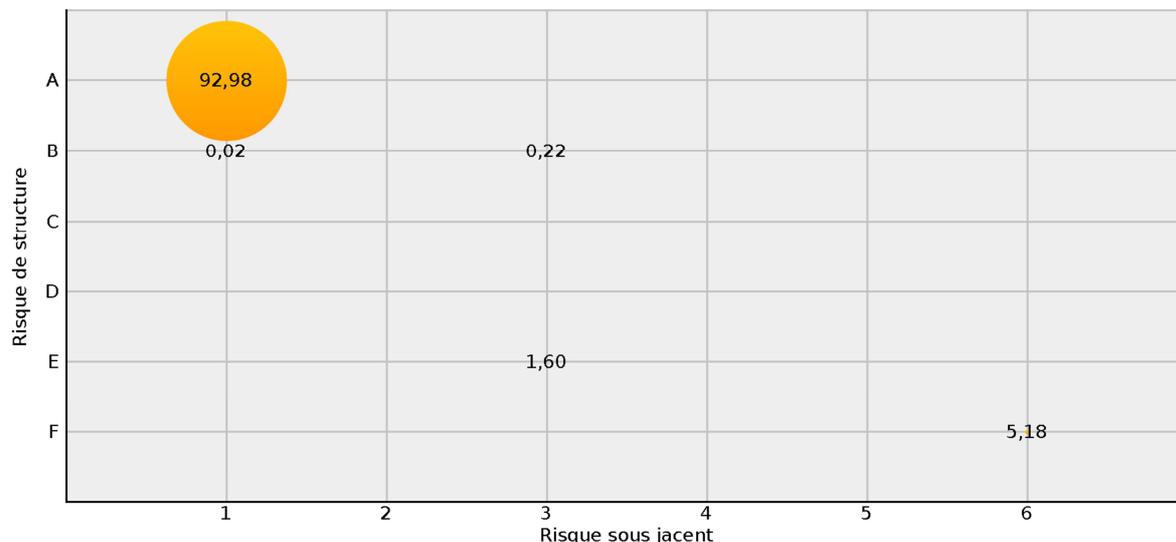


Le département de la Haute-Corse a procédé à un swap en décembre 2011 pour annuler une autre opération de swap qui comportait un taux payé basé sur un écart de devise et donc classé 6F.

L'emprunt support est le N° 169, réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignation. Les caractéristiques de cet emprunt sont un capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 de 14.556 m€ et au taux de Euribor 3 mois + 0,05% Exact/360.

Le taux échangé est de 5,24% Exact/360.

Le tableau ci-dessous cartographie les emprunts de la Collectivité de Corse en fonction de leur classification.



Montants par risque de taux :

A-1 Fixe	517 464 411 €
A-1 Variable	235 310 724 €
Sous total A-1 Fixe & Variable	1 270 239 546 €
B-1 Change	200 000 €
B-3 Change	1 754 664 €
E-3 Change	12 892 646 €
F-6 Change	41 593 903 €
Sous total Change	56 441 213 €

5. Emprunts « toxiques » :

Les emprunts dits toxiques, au nombre de 4, représentent un montant de 41.593.902 €, dont 34.894.902 € contractés en 3 emprunts auprès de Dexia-Crédit Local.

REFERENCE DE L'EMPRUNT	Etablissement financier	Risque	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice	
					Index	Taux estimé	Capital	Charges d'intérêt
156-Refinancement	DEXIA - SFIL	F-6	12 768 923,65	17,42	Taux fixe 3.38% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (3.38%/0.3/0)	6,07	443 000,00	774 241,44
165 REAM	DEXIA - SFIL	F-6	11 023 050,32	19,5	Taux fixe 4.5% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (4.5%/0.5/1.44)	17,27	333 365,56	1 902 111,89
166 Réam	DEXIA - SFIL	F-6	11 102 929,10	20,75	Taux fixe 4.5% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (4.5%/0.5/1.44)	17,33	310 838,80	1 923 359,21
159	CAISSE D'EPARGNE	F-6	6 699 000,00	14,73	Taux fixe 2.92% à barrière 1 sur USD-CHF (2.92%/0.7/1)	9,1	633 000,00	608 878,50
totaux			41 593 903,07				1 720 204,36	5 208 591,04

6. Dette garantie :

La dette garantie fait partie des engagements hors bilan.

La Collectivité de Corse a récupéré les garanties de 396 emprunts pour un capital restant dû de 193,7M€.

Sur les 396 emprunts garantis, 7 concernent des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), 2 concernent la Compagnie Corse Air Line, 1 porte sur l'office d'Equipement Hydraulique de la Corse et 386 concernent des opérations de bailleurs de logements sociaux.

	Montant emprunté	Capital restant dû au 01/01/18	annuité 2018	
			Capital	intérêts
Bailleurs sociaux logements sociaux	242 186 697 €	169 182 783 €	6 884 281 €	3 451 698 €
Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux	15 738 270 €	14 164 313 €	484 595 €	295 281 €
Compagnie Corse Air Lines	21 017 040 €	8 238 000 €	1 824 240 €	120 345 €
OEHC - Office Hydraulique	4 125 000 €	2 139 327 €	213 365 €	100 185 €
TOTAL	283 067 008 €	193 724 424 €	9 406 481 €	3 967 509 €